



**Compte-rendu
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 août 2020
à vingt heure trente salle du conseil municipal
sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire.**

PRESENTS : Mmes Ribes Monique ; Rodamel Chantal. Mrs Chabré Michel ; Cohas Xavier ; Crozet Guy ; Dejob Xavier ; Grosbellet Michel ; Regeffe Hervé ;

ABSENTS EXCUSES : Mmes Guillot Jacqueline ; Meilland Pascale. Mr Philippon Emmanuel

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Rodamel Chantal

Au préalable à cette réunion une visite a été faite à la station d'épuration ou Christian Michalet nous en a expliqué le fonctionnement.

1/ Délibérations pour subventions aux associations

La commission vie associative et culturelle propose au conseil municipal d'établir un mode de fonctionnement concernant l'attribution de subventions aux associations pour la durée du mandat en cours.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité

D'une part : L'approbation du mode de fonctionnement ci-après :

- * les associations ayant leur siège social sur St Marcel d'Urfé qui feront une demande écrite sur un formulaire fourni par la mairie, avant fin février de chaque année, se verront attribuer après étude de leur dossier une subvention de 350.00€ maximum.

- * le Comité des fêtes de St Marcel d'Urfé se verra octroyer une subvention annuelle de 1600.00€ pour une prestation (feu d'artifice,). Cette attribution sera soumise à la réalisation de la prestation.

- * chaque amicale de Sapeurs-Pompiers : Crémeaux, St Just en Chevalet et Saint Martin la Sauveté se voit attribuer 100.00€ chacune.

- * 50 €/ résidant ayant eu son dernier domicile principal à St Marcel d'Urfé seront alloués aux associations qui gèrent l'animation de la MARPA ou EPADH concernés.

- * Seront attribués 40€/ personne résidant principal, à l'association des écoles primaires, des collèges, lycées ou organismes de formation, sur demande des associations concernées. Ces dernières devront fournir une liste nominative

- * sera allouée la somme de 40€/personne domiciliée à St Marcel d'Urfé, adhérente à une association sportive, culturelle...hors commune. Les associations devront en avoir fait la demande et fournir une liste nominative.

- * annuellement, la somme de 100.00€ sera accordée à 3 associations d'intérêt général qui en feront la demande, après étude et proposition de la commission. Les associations qui auront obtenu une subvention les 2 années précédentes en seront exclues.

- * régime des subventions exceptionnelles :

- pour les établissements scolaires ou de formation : les différentes demandes seront examinées par la commission avec un plafond de 60.00€ / demandeur résident sur St Marcel et pas plus de 3 fois dans le mandat. Les demandeurs devront fournir une liste nominative, un descriptif du projet et de son financement.

- pour les associations culturelles et sportives : 100.00€ tous les 2 ans après étude de la commission.

* les autres subventions seront examinées au cas par cas pour les associations humanitaires et les évènements exceptionnels,

* les autres subventions seront examinées au cas par cas pour l'organisation de manifestations sur le territoire (CCPU, communes limitrophes de St Marcel d'Urfé)

Et d'autre part, selon ce mode de fonctionnement acté, La décision d'allouer pour 2020 les subventions suivantes :

- SPA : 118.80 €
- ASPU : 100.00€
- Comité d'Entraide du Roannais : 40.00€
- Les Resto du Cœur : 300.00€
- Les Petits Bouchons du Roannais : 100.00€
- Groupe de secours catastrophe français : 100.00€
- AFSEP : 100.00€
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 100€/caserne (St Martin la Sauveté/St Just en Chevalet/Crémeaux)
- Relais transport St Just en Chevalet via le Secours Catholique : 100.00€
- Les Sourires d'Urfé : 300.00€
- Activage St Germain Laval : 50.00€
- EPADH Serge Bayle : 50.00€
- MARPA Saint Romain d'Urfé : 150.00€
- FSE Collège Papire Masson St Germain Laval : 120.00€
- FSE Collège le Breuil St Just : 80.00€
- APEL Ecole St Joseph Saint Martin la Sauveté : 240.00€
- Football Club des Bois Noirs : 40.00€
- Football Club Val d'Aix : 40.00€
- Club de l'amitié du bord de l'aix : 120€

Pour rappel il avait été alloué, pendant la période confinement de mars à mai 2020, deux subventions exceptionnelles :

- APEL Ecole St Joseph St Martin: 250.00€
- ASPU : 500.00€

BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 : 9000€

Remarque concernant le comité des fêtes

Il est proposé une discussion avec les membres de son bureau afin d'examiner si la somme de 1600€ antérieurement allouée convient à ses besoins notamment pour les frais engendrés par le feu d'artifice lors de la fête patronale (subvention versée sous condition de la réalisation effective de la prestation). Après cette entrevue le conseil réétudiera ce dossier.

2/ Renouvellement du photocopieur

Il est rappelé la nécessité de renouveler le photocopieur actuel datant de 2010

Présentation de 2 devis par Michel GROSBELLET

ILC (Image Laser Couleur) fournisseur actuel et NCS de Noirétable.

Proposition

ILC	NCS
2970€ HT	3200€ HT

(Reprise 300€ sur l'ancien matériel) (pas de reprise de l'ancien matériel)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le changement du photocopieur, l'acquisition avec ILC et demande une négociation du coût annuel de la maintenance.

3/ Travaux supplémentaire sur la voirie (prog 2020)

41223€ de travaux supplémentaires sont votés à l'unanimité (subventionnés à 50%)

4/ Compte-rendu des commissions

CIMETIERE

Un devis pour la reprise du crépi extérieur est en attente.

Un nouvel examen des concessions libres sera étudié après la Toussaint.

VOIRIE

Le programme 2021 sera étudié en septembre

ADRESSAGE

Les visites chez les particuliers pour la pose des numéros se terminent. Lors d'une prochaine réunion la commission contrôlera le fichier d'adressage.

ASSOCIATION ET CULTURE

La commission s'est réunie avec les bénévoles de la bibliothèque qui ont exposés leurs attentes pour ce mandat. La commission devra définir le rôle du référent et celui-ci sera nommé par la suite.

TOURISME, FLEURISSEMENT, CHEMINS DE RANDO

Les chemins de rando sont en cour de vérification.

SIEL

Election du président : Madame THIVEND maire de Sorbiers a été élue.

Proposition de Xavier DEJOB : voir avec la CCPU si une commission SIEL peut être créée afin de proposer d'éventuels actions (exemple : 1 seul interlocuteur pour faire remonter les problèmes rencontrés pour le très haut débit sur l'ensemble du territoire.) Les délégués à la CCPU sont chargés de faire remonter cette demande.

CCPU

Retour Conseil communautaire du 16/07

-Création de 3 commissions composées de conseillers municipaux avec 1 titulaire et 1 suppléant.

Commission voirie : CHABRE Michel et COHAS Xavier

Commission ordures ménagères : REGEFFE Hervé et une autre personne à définir

Commission finances : GROSBELLET Michel et une autre personne à définir

-Création de groupes de travail composés uniquement de délégués de la CCPU pour travailler sur des dossiers spécifiques.

5/ Toiture de la chapelle

Le Conseil Municipal donne son accord pour une demande de subvention au département sur l'enveloppe COVID pour la réfection de la toiture de la chapelle. Subvention qui se substituerait à la subvention de 50 % accordée sur l'enveloppe territoriale.

6/ Questions diverses

Diverses informations ont été données par Monsieur le Maire.

Fin de séance 0h10.